

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 10/09/2023

Le 10/09/2023, les associés de la SAS 3SDM se sont réunis au siège de la société et dans le respect des conditions de convocation prévus aux statuts et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Introduction de 2 nouveaux associés*
- *Démission d'un associé Mr Haffari Salah-Eddine*
- *Démission d'un associé Mr Dabertrand-Martinez Sébastien*
- *Nomination d'un nouveau Président*
- *Modification corrélative des statuts de la Société*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Monsieur Sébastien, Patrick, Jonhny Dabertrand-Martinez

**actuel Président (démissionnaire et sortant) et représentant du
nouveau président : La S.A.S.U Holding Dangquaila (nouveau
Président) possédant 186 actions (Depuis rachat du 10/09/2023)**

Demeurant : 83 Chemin du Crétin 01360 Bressolles

propriétaire de 0 actions. (Après cession du 10/09/2023)

Monsieur Haffari Salah-Eddine (associé sortant)

Demeurant : 167 Boulevard des Etats-Unis 69 Lyon

propriétaire de 0 actions (Après cession du 10/09/2023)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 10/09/2023

Le 10/09/2023, les associés de la SAS 3SDM se sont réunis au siège de la société et dans le respect des conditions de convocation prévus aux statuts et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Introduction de 2 nouveaux associés*
- *Démission d'un associé Mr Haffari Salah-Eddine*
- *Démission d'un associé Mr Dabertrand-Martinez Sébastien*
- *Nomination d'un nouveau Président*
- *Modification corrélative des statuts de la Société*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Monsieur Sébastien, Patrick, Jonhny Dabertrand-Martinez

**actuel Président (démissionnaire et sortant) et représentant du
nouveau président : La S.A.S.U Holding Dangquaiila (nouveau
Président) possédant 186 actions (Depuis rachat du 10/09/2023)**

Demeurant : 83 Chemin du Crétin 01360 Bressolles

propriétaire de 0 actions. (Après cession du 10/09/2023)

Monsieur Haffari Salah-Eddine (associé sortant)

Demeurant : 167 Boulevard des Etats-Unis 69 Lyon

propriétaire de 0 actions (Après cession du 10/09/2023)

Madame Mulot Céline née Dabertrand

Demeurant : 58 Impasse Terre Porchet 01360 Bressolles

propriétaire de 14 actions.(Depuis rachat du 10/09/2023)

Total égal au nombre de parts composant le capital social 200 actions

Les « **Associés** »,

Propriétaires de l'intégralité des 200 actions (**SAS**) composant le capital social de la Société 3SDM.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dabertrand-Martinez Sébastien (le « **Président** »), président sortant, mais représentant du nouveau président Holding Dangquaila S.A.S.U., de la Société, lequel constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

Les documents relatifs à :

- L'introduction de 2 nouveaux associés
- La démission de 2 associés Mr Haffari Salah-Eddine et Mr Dabertrand-Martinez Sébastien
- La nomination d'un nouveau Président
- Exemplaires des statuts modifiés
- Les actes de cessions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture des actes de cessions d'actions, décide d'accepter la nouvelle répartition des actions et de ce fait l'entrée des nouveaux associés : La Holding Dangquaila S.A.S.U. et Madame Mulot Céline née Dabertrand, ainsi que le retrait total de Monsieur Salah-Eddine Haffari , et de Mr Dabertrand-Martinez (en son nom propre) et ce à compter du 10/09/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture de la lettre de démission de l'associé Monsieur Haffari Salah-Eddine et de celle de Monsieur Dabertrand-Martinez en son nom propre, décide d'accepter ces démissions, et ce à compter du 10/09/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu et accepté les démissions de l'associé Monsieur Haffari Salah-Eddine et du Président (sortant)

Monsieur Dabertrand-Martinz Sébastien (en son nom propre), décide, d'accepter l'introduction de deux nouveaux associés :

- en la personne morale de la S.A.S.U. Holding Dangquaila*
- en la personne physique de Madame Mulot Céline née Dabertrand (actionnaire minoritaire sans fonction ni pouvoir).*

La collectivité des Associés, après avoir entendu et accepté les démissions ci-dessus, décide d'accepter la nomination d'un nouveau Président (entrant), en la SASU Holding Dangquaila représentée par la personne de Monsieur Dabertrand Martinez Sébastien.

Et ce à compter du 10/09/2023

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

QUATREME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, la collectivité des Associés décide de modifier les statuts de la Société relatif à la composition des associés de la société, les articles sur la répartition des apports du capital (Article 6 et 7), la constitution de la société : la nomination des dirigeants (Article 37) des statuts comme ci-joint dans l'exemplaire conforme à l'originale et selon les modifications du 10/09/2023

Le reste des articles demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les 4 Associés présents (2 sortants, 2 entrants).

Il appartient à une société en cours de changement de s'assurer qu'elle peut être jointe aussi longtemps que les formalités de changements n'ont pas abouti.

Fait à Miribel, le 10 Septembre 2023

Holding Dangquaila
287, Rue des Brotteaux
01700 MIRIBEL
Siret : 97757533100011

